

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE PUYBEGON

Séance du lundi 16 décembre 2024

Date de la convocation: 09/12/2024

Membres en exercice :
13

*L'an deux mille vingt-quatre et le seize décembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert
CINQ, à 20 h 30*

Présents : 9

Votants : 11

Présents : Patrick BURATTO, Robert CINQ, Lydie DE ARRIBA,
Aurélien GOULIGNAC, Aymeric GUIPAUD, Karine PHALIPPOU,
Bruno PUTTO, Robert ROUFFIAC, Michel SOULET

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Représenté(s) : Véronique CHERBOURG par Aymeric GUIPAUD,
Angélique LALLOT par Lydie DE ARRIBA

Secrétaire de séance :
Robert ROUFFIAC

Excusé(s) : Nathalie PLOUVIEZ

Absent(s) : Nicolas PIC

Objet: Révision annuelle des loyers - DE_2024_041

M. le Maire rappelle que la Commune loue 4 logements (dont 3 conventionnés PALULOS) et qu'il est possible de réviser les loyers au 1er janvier de chaque année sur la base de la variation de l'IRL (Indice de Référence des Loyers).

Au deuxième trimestre 2024, l'IRL s'élève à 145.17.

Lorsque le bail le prévoit, le loyer du logement peut être révisé chaque année de la valeur de l'évolution annuelle de l'IRL.

Conformément à la convention n°81/3/10-2009/2002-846/2645 et de son avenant conclus entre l'État et la commune en application de l'article L351-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Considérant que les loyers n'ont pas été révisés en 2023 sauf pour l'appartement 2 suite à l'entrée d'un nouveau locataire.

	Loyer 2024	Loyer révisé 2025 (IRL ² T 2024/IRL ² T 2023) (145.17/140.59)	Loyer 2025 arrondi
Appartement 1	403.50 €	416.64 €	416 €
Appartement 2	459.00 €	473.95 €	460 €
Appartement 3	437.77 €	452.03 €	452 €
Appartement sous la mairie	310.48 €	320.59 €	320 €

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** d'augmenter les loyers conformément au taux en vigueur de le 2ème trimestre 2024 pour l'année 2025.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cet objet.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Robert CINQ



Le secrétaire de séance,
Robert ROUFFIAC

Handwritten signature of Robert Rouffiac in blue ink.

Dépôt SOUS PREFECTURE DE CASTRES
Date de réception de l'AR: 17/12/2024
081-218102150-20241216-DE_2024_041-DE